

Sécurisez votre avenir : les points de contrôle pour auditer votre cabinet de gestion de patrimoine

Vérifications légales et réglementaires

- Vérifier l'immatriculation à l'ORIAS pour confirmer l'autorisation d'exercice du cabinet.
- Demander le statut exact du cabinet (CIF, Courtier en assurance, COBSP) pour comprendre l'étendue de ses conseils.
- S'assurer de l'existence d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) couvrant les fautes liées au conseil.
- Vérifier l'appartenance à une association professionnelle agréée par l'AMF pour garantir le respect d'un code de bonne conduite.

Transparence et structure de rémunération

- Réclamer le 'Document d'Entrée en Relation' (DER) pour formaliser les statuts, les frais et la politique de gestion des conflits d'intérêts.
- Clarifier la structure de rémunération : honoraires de conseil (facturés au client) versus commissions (rétrocessions sur produits).
- Identifier si le cabinet est indépendant ou non selon la directive européenne MIF 2 pour anticiper les potentiels conflits d'intérêts.

Méthodologie et qualité du conseil

- Demander une étude de cas anonymisée ou la méthodologie type utilisée pour réaliser le 'bilan patrimonial'.
- Évaluer la capacité du cabinet à proposer une approche globale (juridique, fiscale et financière) plutôt qu'une simple vente de produits isolés.
- Clarifier la fréquence et la méthode de reporting sur la performance des investissements, incluant la transparence sur les frais réels cumulés.